



COMITE REGIONAL DE TIR A L'ARC D'OCCITANIE

ASSEMBLEE GENERALE

9 mars 2019 – Millau (12)

L'Assemblée Générale du CRTAO a eu lieu à Millau, au restaurant « La Pouncho », 155 rue de l'Aigoual. Elle a débuté à 09 h 35, en présence de M. Richard MAILHE, Président du CROS d'Occitanie, et de M. Bernard SOULIE, Adjoint aux Sports de la ville de Millau, représentant M. le Maire, et le président du CDOS de l'Aveyron. Mme Emmanuelle GAZEL, représentant le Conseil Régional, doit rejoindre l'Assemblée plus tard.

Didier RAMI, Président du CRTAO, ouvre la séance en présentant les personnalités présentes, et présentant les excuses de Mme Dominique CHABANET, Directeur de la DDCSPP de l'Aveyron, et de Mme Laurence COLLAS, chef du Service J et S de la DDCSPP, ainsi que celles de M. Jean-Michel CLEROY, Président de la FFTA. M. Bernard SAULES, Vice-Président en charge des Sports au Conseil Départemental, n'a pu représenter celui-ci, étant décédé il y a peu.

Didier RAMI donne ensuite la parole à **M. Bernard SOULIE**, qui se déclare surpris de voir autant de participants et souhaite à tous la bienvenue en Aveyron et plus particulièrement à Millau, ville aux multiples activités sportives et de pleine nature.

Intervention de Richard MAILHE, Président du CROS

M. Richard MAILHE remercie de l'invitation qui lui permet de mieux connaître ce sport ; il rappelle les changements politiques avec la « Gouvernance du Sport » et l'Agence Nationale du Sport structure nationale qui se met en place actuellement, et qui ne pourra encore prendre le relais du ex CNDS. Dans l'intervalle, pour 2019, la dotation sera accordée au CRTAO, aux comités départementaux, clubs, et villes par la Commission Territoriale d'Occitanie qui validera les dossiers présentés sur la base du CNDS 2017 (plus élevé qu'en 2018).

RAPPORT MORAL

La secrétaire Gisèle GALLET présente le décompte des voix : les clubs présents détiennent 367 voix sur 530 possibles (suite à des arrivées tardives, ce chiffre sera de 380 au moment des votes) Le président Didier RAMI présente le tir à l'arc en Occitanie : 129 clubs, 6422 licenciés en 2018 ; des courbes sur les dernières années qui montrent un fléchissement probable pour 2019, tendance relevée partout en France par nos Comités Régionaux.

Puis il explique les finances du CRTAO : les recettes proviennent principalement des licences, puis des subventions du Conseil Régional, du CNDS (que l'on pensait à 0€ pour 2019), de la FFTA et des formations CQP Animateur. Ces deux derniers points restant stables, mais peu élevés.

Les dépenses sont particulièrement des aides versées aux CD (pour les actions en faveur des jeunes sportifs), aux jeunes en Pôle et à l'INSEP, aux archers sélectionnés pour des compétitions internationales, aux clubs ayant des équipes sur des championnats nationaux, aux clubs ETAF ou en devenir ETAF (ETAF = Ecole du Tir à l'Arc Français), et des primes « podium » dans les championnats nationaux et internationaux. Il explique ensuite comment obtenir ces différentes

aides : demande du CD, du club, du sportif de Haut Niveau ; convention tripartite pour les archers INSEP ou Pôle ; prime automatique pour les médaillés nationaux ou internationaux.

Le Président Didier RAMI donne ensuite les résultats dans les différents championnats nationaux individuels : 82 médailles pour l'Occitanie : 36 en Or, 22 en Argent, 24 en Bronze. Il constate ensuite que les championnats régionaux ne regroupent pas réellement l'élite de l'Occitanie, car ils sont souvent excentrés et les archers s'inquiètent de devoir parcourir de nombreux kilomètres, souvent être obligés de passer une ou deux nuits à l'hôtel, ce qui grève leur budget. Ce sont donc les plus près qui participent, et les titres ne reflètent pas toujours la réalité. Or, les Mairies regardent souvent plus les résultats régionaux que nationaux.

Intervention de Lionel ALLASIO, Président de la Commission Sportive Cible : c'est vrai chez les adultes, mais les jeunes sont à peu près tous présents, même si le championnat est lointain.

Un autre point pose des soucis : la grandeur de la Région, qui absorbe du temps et de l'argent : les réunions doivent durer la journée, il faut prévoir des plateaux-repas à midi, et les km parcourus par les élus sont importants. La FFTA et le CROS mettent en place des systèmes de visio-conférence, qui aideront peut-être à diminuer un peu ces frais.

Pour l'organisation de l'AG, il est indispensable de choisir un lieu central, il n'empêche que les clubs peuvent avoir jusqu'à plus de 3 h de route pour s'y rendre !

Puis il renvoie à la Nouvelle Gouvernance du Sport, rapport édité par le Ministère des Sports suite à la concertation relative à la rénovation du modèle sportif français.

Il remercie les responsables du site informatique pour leur travail de mise à jour et a un mot en souvenir des personnes décédées dans l'année, particulièrement de Jean-Yves MANCUSO, membre du CRTAO, et de Nicolas BEAUBRAS, PCDA de l'Hérault, décédé la semaine dernière.

Vote du rapport moral ; les représentants des clubs sont invités à voter à main levée.

Résultat du vote du rapport moral : 0 contre ; 0 abstention : le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

La Trésorière Anne FOURMAUD présente ses excuses pour l'envoi un peu tardif des comptes, qui ont donné lieu quelques jours plus tard à des corrections et à un nouvel envoi, le Cabinet Comptable ayant mal ventilé certaines dépenses. (*note : envoi du bilan corrigé : le 1^{er} mars*). Elle donne les avoirs au 8/3, saison en cours : 67 515,99 € sur le compte courant, 77 123,25 € sur le livret A et 70 050 € sur le livret B.

Anne FOURMAUD commente le bilan financier. Les comptes des Ligues Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon sont définitivement clos, celui de la Ligue LR étant intervenu en novembre 2018, avec une vente à grande perte des titres ; le véhicule LR a été vendu. Il n'y a plus qu'un seul compte maintenant, celui du CRTAO.

Les subventions sont en baisse, dont celle du Conseil Régional sur le Haut Niveau. Or, c'est la vitrine du sport, celle qui incite à pratiquer.

Réponse de M. Richard MAILHE : il y avait de grandes différences entre les anciennes Régions, la Nouvelle Région a fait une moyenne ; elle donne de 1200 à 1500 € aux clubs (petits équipements), mais beaucoup plus aux clubs ayant des Haut Niveau.

Question sur la différence entre les 2 années d'exercice sur le poste 604 : il s'agit d'une ventilation différente des km et péages autoroutiers

Question sur la baisse des équipements : l'expert-comptable a séparé repas, frais km, alors que dans l'exercice précédent tout était comptabilisé ensemble.

Le résultat de l'exercice 2018 est légèrement positif par rapport à 2017.

Plus aucune question n'étant posée, le Président RAMI propose de voter le bilan financier.

Vote du bilan financier : 0 contre ; 0 abstention : le bilan est adopté à l'unanimité.

Didier RAMI remercie Anne FOURMAUD d'avoir assuré ces années particulièrement difficiles, avec 3 comptes à gérer. Anne FOURMAUD ayant demandé à être relevée de son poste de Trésorière, c'est Vincent DENHEZ nouveau trésorier qui a préparé et qui présente le budget prévisionnel.

Budget prévisionnel

Ce budget fait apparaître un montant des produits CNDS à 0 €, M. MAILHE venant juste de nous apprendre que les subventions seraient versées sur la base de celles de 2017.

Achat de matières et fournitures : en hausse : participation du CRTAO (environ 33%) pour l'achat des nouvelles tenues d'arbitres.

Les assurances et divers sont conservés en l'état ; poste 62 : déplacements beaucoup sont pris en charge ; poste 64 : prestations de service (il n'y a pas de salarié).

Les primes podiums sont à somme fixée à l'avance ; la prime sera fluctuante selon le nombre et la qualité des podiums.

Poste 70 : (entrées) : participation des stagiaires à leur formation ; tenues des arbitres (l'achat est regroupé par le CRTAO).

Charges : missions et déplacements : + 40% ;

Haut Niveau : 34 000 € l'an passé, 16 000 € prévus ;

Aides : clubs ETAF, pré-ETAF, clubs déplaçant des équipes en Championnat de France

Licences

Didier RAMI rappelle que le tarif des licences comporte une part régionale et une part départementale ; il semblerait que la FFTA ne désire pas augmenter en 2020.

Il propose que la part régionale soit maintenue pour les licences 2020 : il n'y a pas d'opposition !

Interpellation écrite de M. Claude VALMARY, Président du club des Archers de Montech (31), protestant contre la licence « bénévole » qui grève le budget des clubs : on ne peut demander à des personnes qui s'investissent sans pratiquer de payer en plus, et un dirigeant doit être licencié.

Didier RAMI fera remonter la remarque lors de la réunion des Présidents Régionaux qui a lieu la veille de l'AG de la FFTA. Conscient de cette aberration, qui touchait 1238 personnes en 2018 sur l'ensemble du territoire français, Didier RAMI propose que la part régionale des licenciés non pratiquants soit ramenée à 0€ : proposition adoptée à l'unanimité.

ELECTIONS

Le Président Didier RAMI explique la modification des statuts FFTA quant au nombre de délégués du CRTAO à L'AG de la FFTA et répond aux questions : le nombre de délégués sera choisi chaque année ; les Comités Régionaux ont un nombre de voix selon le nombre de licenciés et ce nombre est divisé par le nombre de délégués choisi par l'assemblée régionale. On peut avoir de 5 à 10 délégués.

Les candidats à l'élection complémentaire du CRTAO se présentent ensuite brièvement (les professions de foi ayant été envoyées aux clubs par courriel, à l'issue de la période de dépôt des candidatures).

La secrétaire Gisèle GALLET demande des scrutateurs et procède à l'appel des clubs, qui se sont vus remettre à leur arrivée une enveloppe contenant des bulletins de 3 couleurs différentes -pour les élections complémentaires au CRTAO, pour le nombre de délégués, pour les élections des

délégués, en nombre égal au nombre de voix selon le barème porté dans les statuts (tranches selon le nombre de licences « 2018 »).

Les scrutateurs, dont l'équipe a été renforcée à la fin des votes, se retire pour procéder au dépouillement.

PRESTATIONS DE SERMENT

Michel TERPAND, Président de la Commission Régionale des Arbitres, appelle les nouveaux arbitres pour qu'ils prêtent serment devant l'assemblée.

RECOMPENSES AUX MEDAILLES

Les Archers montés sur les podiums des Championnats de France ou Championnats internationaux sont appelés pour recevoir leurs primes. Certains n'ont pu être présents, la FFTA ayant organisé ce même week-end des stages pour les archers de haut niveau. Les Présidents de leurs clubs sont invités à recevoir les récompenses en leurs noms.

12h 15 : Pose Repas

14h15 : Reprise de l'AG

Trophée FFTA « André Noël »

Frédéric BUGNONE, Président du Comité Départemental du Tarn-et-Garonne, présente les Trophées déjà gagnés 2 fois par son CD et annonce qu'il se verra remettre un 3^{ème} trophée lors de la prochaine AG de la FFTA. Ce trophée dépend de 3 critères : nombre de licenciés, évolution en pourcentage de ce nombre, et rapport du nombre de licences au nombre d'habitants du territoire.

RECOMPENSES AUX équipes Féminine du « trophée des miss »

Les équipes de Fronton et de Frontignan sont appelées afin de recevoir leur récompense

RESULTATS DES ELECTIONS

Nombre de candidats pour l'AG de la FFTA : 380 voix disponibles ;

Suffrages exprimés : 379 (blanc : 1)

Pour :

- 5 délégués : 115 voix
- 6 délégués : 21 voix
- 7 délégués : 241 voix
- 10 délégués : 2 voix

Il y aura 7 délégués de l'Occitanie à l'Assemblée Générale de la FFTA le 30 mars 2019

Délégués élus : suffrages exprimés : 376 (0 abstention – 4 bulletins nuls) :

- RAMI Didier (373 voix)
- GALLET Gisèle (369 voix)
- RACINAIS Jackie (357 voix)
- BEZARD-FALGAS Philippe (328 voix)
- BARASCUD Bernard (327 voix)
- AYRAL Patrice (287 voix)
- AYRAL Corinne (278 voix)

Elections complémentaires au CRTAO :

Suffrages exprimés : 372 (abstentions : 0 – blancs et nuls : 8).

Sont déclarés élus :

- DESPLATS Frédéric (287 voix)
- DESPEYROUX Lan (231 voix)
- MICHELUTTI Philippe (205 voix)
- BERAIL Pierre (203 voix)
- BERTHELOT Xavier (194 voix).

Non élus :

- AYRAL Corinne (189 voix)
- MISSET J-Luc (187 voix)
- DAUPHIN J-Pierre (176 voix)

Merci aux scrutateurs des différents dépouillements !

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION

Didier RAMI expose les changements opérés par le Ministère des Sports : les assemblées générales des Fédérations devront avoir lieu avant le 31 décembre de l'année des Jeux Olympiques, donc avant le 31/12/2020. Les AG des Comités Régionaux doivent avoir lieu avant les AG nationales, et celles des Comités Départementaux encore avant.

De ce fait, et les comptes étant en année légale, il devra y avoir une AG en février-mars pour les comptes-rendus moral et financier de 2019, puis une autre en novembre pour élire les délégués à l'AG de la FFTA. L'appel à candidatures devra avoir lieu très tôt dans l'année sportive.

Faire une seule AG en novembre voudrait dire ne présenter les comptes à l'approbation des clubs que 11 mois après la clôture de ceux-ci.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Commission Sportive Cible

Lionel ALLASIO, Président de la Commission Sportive, rappelle les bons résultats en individuel aux Championnats de France. Il ajoute les résultats par équipe : montée en D1 de Blagnac, en D2 des 2 équipes de Montpellier.

L'année 2019 a commencé avec 6 podiums pour les Jeunes, dont 4 titres de Champion/ne de France, et 4 podiums adultes (1 titre) aux Championnats de France en Salle.

Il explique le travail de la Commission, sa composition ; il revient sur le mode de sélection pour les Championnats régionaux en Salle, l'amélioration de la phase de pré-inscription, avec accusé de réception systématique, et la reprise du tableau de sélection (basé non sur les performances mais sur un quota de participants dans la catégorie), qui a dû être modifié suite aux changements d'âge des Seniors/ Vétérans/Super V en Seniors 1, 2 et 3. En Salle, la participation des Jeunes est très satisfaisante ; il y a par contre un manque d'inscriptions chez les adultes, qui ne peut être dû à l'éloignement (St Gilles pour les Jeunes, Auch pour les Adultes). Il est d'avis de conserver deux jours de championnats, pour qu'un maximum d'archers puisse participer.

Il rappelle ensuite la filière sportive : D1, D2 ; DRE et DRJ, pour les équipes sur le plan régional, puis le Critérium régional, sans relation avec la filière officielle (mixité, distances de tir moindres). Le nombre d'équipes a peu évolué d'une année sur l'autre : 14 équipes Jeunes pour plus de 120 clubs ! Il est important que les clubs ETAF et pré-ETAF aient des équipes de Jeunes.

Problèmes : calendrier : trouver des organisateurs avec de grandes salles ; éviter le chevauchement des dates ; peut-être recentrer les championnats et identifier les organisateurs compétents, réduire le nombre de participants ?

Lionel ALLASIO explique les changements sur le calendrier : la FFTA a regroupé les inscriptions Fédéral et Fita en TAE (tir à l'arc extérieur), les clubs inscrivant une compétition doivent cocher les différentes distances qu'ils proposent et noter sur leur mandat distances et blasons proposés.

Le logiciel Résult'Arc sera mis à jour d'ici fin mars.

La catégorie « Débutants » ne s'adresse qu'aux archers de 1^{ère} année de licence, et non découverte de la discipline.

Questions et remarques de l'assistance

Championnat de France et Coupe de France : très moyennement apprécié ! Il y aura plus d'archers sélectionnés, mais l'impact auprès des municipalités ne sera pas le même : mieux vaut être participant au championnat que médaillé d'une coupe : c'est la remarque de nombreux participants.

Pourquoi les BareBows sur cible entière en sélectif et sur trispots pour les finales ? -> on peut faire tirer tout le championnat régional sur trispots

Commission des Arbitres

Michel TERPAND, PCRA, présente la Commission Régionale des Arbitres : 122 arbitres (dont 39 femmes) et 3 Arbitres Jeune (dont 2 femmes), licenciés dans 77 clubs. Chaque Département a un PCDA qui s'occupe de ses arbitres et gère le calendrier d'arbitrage dans le premier temps d'établissement de celui-ci.

Il rappelle ensuite les modalités d'entrée en formation et le déroulement de la formation elle-même. Il donne les résultats aux examens de l'année 2018.

En conclusion, il relève que le travail de décentralisation est bénéfique mais qu'il reste à faire pour mieux préparer les candidats arbitres et que l'objectif « un arbitre par club » est loin d'être atteint.

Commission Nature/3D

Michel PASCAL fait le bilan :

34 concours Nature en 2018 ; le championnat de France organisé par le club de Pujaut ; 14 concours en 3D ; championnat de France et sélectif Europe à Laguiole (Sévérac organisateur) Il reprend rapidement les noms des archers qui sont montés sur les podiums, et félicite les organisateurs et tous les bénévoles de ces championnats. En tir par équipe, les féminines de Cugnax et de Verdun-sur-Garonne ont fini respectivement 1^{ère} et 2^{ème} ; l'équipe masculine de Graulhet 1^{ère} en Tir Nature ; en Tir 3D, Graulhet était 3^{ème}.

4 archers occitans ont été au Championnat d'Europe 3D : Danièle RAMOS (équipe de France médaille d'Argent), Laurence VORDY ; Robin GARDEUR et David JACKSON (équipe française médaille de bronze).

Les championnats régionaux ont été organisés à Bizanet (Nature) et à Graulhet (3D) ; ceux de 2019 seront à Gramat (Nature) et à Anduze (3D), selon un principe d'alternance.

Commission Tir en Campagne

Alain DUPIN donne lecture des podiums réalisés en Championnat de France, alors que seulement 4 ou 5 compétitions avaient eu lieu en Occitanie.

A l'international, David JACKSON et Jean-Charles VALLADONT sont sélectionnés pour le Championnat du Monde

Le Trophée des Pyrénées, challenge entre plusieurs équipes régionales de France et d'Espagne, a été remporté pour la 3^{ème} année consécutive par l'Occitanie ; un nouveau trophée sera mis en jeu en 2019. Il se joue en 2 manches, en France dans l'Albigeois, et en Espagne à Huesca. Ce challenge se tire par équipe de 3 archers, dont une femme ou un jeune au moins, avec un barème de compensation selon l'arme utilisée et le sexe (ou l'âge)

Alain DUPIN revient sur la compétition qui avait eu lieu à Langlade : un parcours magnifique, très bien installé, mais avec trop peu d'archers : il est important que ce concours perdure.

Remise d'arrow-heads (récompense internationale de réussite de points) aux Présidents de 2 clubs, à remettre à 3 archers.

Le CRTAO organise un stage Tir en Campagne à Montpitol (31) le 23 mars et propose l'organisation d'un stage équivalent sur la zone est de la Région date et lieu à déterminer.

Commission Jeunes

Jackie RACINAIS rappelle le sondage de l'an passé : 8 Comités Départementaux sur 13 avaient répondu, et les réponses montraient de grandes disparités.

Pour une meilleure lecture des objectifs et des besoins, un dossier a été préparé et envoyé aux clubs ETAF et pré-ETAF. Un autre dossier concernant les CD a vu le jour à l'automne. Le format de type « demande de subvention » de ces deux dossiers permettra une lecture sous forme de tableau récapitulatif et aidera à mieux discerner les priorités de chaque CD ou de chaque club.

Propositions de la Commission : tournois Poussins – aide aux entraîneurs de clubs (« académie des entraîneurs ») – clubs ETAF ou en devenir – TNJ : aide au déplacement pour au moins 1 Jeune et son entraîneur de club (et non 2 jeunes comme indiqué sur le dossier remis ce matin)

Commission Formation

En l'absence du CTR Nicolas JONETTE, retenu par un stage FFTA, Didier RAMI donne lecture du compte-rendu des formations : toutes les formations ont été proposées en 2018 et ont été réparties sur l'ensemble de l'Occitanie, mais 30% ont été annulées faute d'un nombre suffisant de candidats. Il y a eu 3 formations d'Assistant à l'Entraîneur, 2 d'Entraîneur 1 (plus examen), une d'Entraîneur 2, et 3 formations CQP animateur. Un tableau récapitulatif fait apparaître les différences d'une année à l'autre, reflète des différences sur l'ensemble du territoire français.

La refonte de la formation : les E1 et E2 disparaissent au profit d'une nouvelle appellation : « entraîneur fédéral », compression des anciennes formations, avec toujours un score minimum à faire au classement national, mais 48 h de présence et de la formation à distance. Contenus et prérogatives sont ceux des E2, dont méthodologie de l'entraînement et enseignement des 3 facteurs de performance. ; examen en 3 temps (vidéo, pédagogie, entretien) ; période de formation sur 2 ans. Les Entraîneurs 1 pourront suivre un module spécifique et passer un examen pour devenir Entraîneur Fédéral. Ils gardent toutefois leurs prérogatives à vie et ont la mention « actif » s'ils suivent au moins une formation continue tous les 3 ans.

Les CQP auront la possibilité d'enseigner toute l'année, à concurrence de 500 h par an. Les allègements possibles disparaissent et la certification sera modifiée.

Commission Labels

Christine MARLEAUX présente les nouveaux labels, qui entreront en vigueur au 01/09/2020. Les labels actuels finissent ou sont prolongés jusqu'à cette date.

Il y aura 4 labels (apparition du Label Platine), et 8 certifications. Le niveau de label ne sera plus au nombre de points, mais sera donné selon un niveau obligatoire en équipement, en encadrement, en domaine sportif eten licences jeunes, et une certification sur les 8 proposées sera obligatoire.

Une personne par département sera référente.

Commission Féminine

192 licenciées en 2018, soit 29,89% des licences d'Occitanie, avec des diversités selon l'âge : 29% de Poussines, 38% Jeunes, 33% Seniors, mais 20% en Super-Vétérans Dames.

Des femmes encore « frileuses » vis-à-vis du tir à l'arc (peur de la force supposée obligatoire, de la difficulté à savoir faire ; peur ou difficultés à sortir en compétitions) ; 27 Présidentes de clubs seulement (4 Présidentes de CD). Pourtant, on trouve 24 féminines dans les 59 médaillés d'Occitanie (plus de 40% !)

Les compétitions par équipe peuvent amener les femmes à sortir davantage : D1, D2, DR, Poulies au niveau national et régional, l'apparition des « mixtes » à tous les niveaux (peu encore sur le CRTAO) ; des compétitions en Salle « spécial Féminin » souvent 1^{ers} essais des archères, et le challenge « Résolument Féminin », dont les dates de compétitions sont choisies par les membres de l'équipe afin de pouvoir répondre aux contraintes familiales. 3 tirs (mais possibilité de concourir plus pour améliorer le score) : Salle – Fédéral – Fita : la somme des points des 3 meilleures de l'équipe est pris en compte pour le classement final. C'est l'occasion de s'essayer aux longues distances !

Les gagnantes du challenge 2018 : Frontignan en arcs classiques et Fronton en arcs à poulies.

QUESTIONS DIVERSES

- Demander à la FFTA que les Décisions de Commissions soient soumises à l'AG : beaucoup de changements ces derniers temps, pas toujours approuvés par la base (championnats et Coupes de France particulièrement ; catégories d'âge, tenues...)
- Augmentation de la licence : a priori, il n'y aura pas de proposition d'augmentation cette année. La demande faite pour une baisse de la licence « aucune pratique de tir » sera transmise lors de la réunion des Présidents la veille de l'AG de la FFTA.

Il n'y a pas d'autre question.

Le Président Didier RAMI déclare l'assemblée générale close à 16 h 50 et remercie les participants et leur souhaite un bon retour.

La Secrétaire,

Le Président,

Gisèle GALLET

Didier RAMI